

### Transport

et si un bill du même genre est présenté de nouveau, ils devront voter pour, tout comme moi.

**M. Leonard C. Jones (Moncton):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler très longtemps. Le titre et l'objectif du bill sont clairs. L'objectif est bien expliqué dans le bill. Il consiste à remédier à certaines des situations mentionnées par le député de Timiskaming (M. Peters). Le ministre des Transports actuel (M. Lang) est bien connu pour sa politique de paiement par l'utilisateur. Le texte de la note explicative du bill m'intéresse beaucoup. Le voici:

Les conseillers du gouvernement ont recommandé à la Commission canadienne des transports de remplacer par des autobus les trains de passagers desservant les régions peu peuplées afin d'éliminer les subventions fédérales. En même temps, les chemins de fer augmentent leurs tarifs au-delà des possibilités de payer de nombreux passagers.

C'est exactement ce que le ministre des Transports a convaincu les premiers ministres des provinces Maritimes d'accepter. C'est pourquoi je considère le bill comme très constructif. Ce bill d'initiative parlementaire va tout à fait à l'encontre de la politique actuelle du gouvernement et je n'hésite aucunement à l'appuyer parce qu'il semble conçu en fonction des Maritimes.

[Français]

**M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le président, il est bien évident que la philosophie qui sous-tend . . .

**Des voix:** Question!

**M. Lapointe:** Monsieur le président, j'ai eu la décence de me taire et d'écouter attentivement les honorables députés lorsqu'ils ont fait leurs discours. J'espère qu'ils auront la même politesse à mon égard.

Monsieur le président, les principes qui sous-tendent ce bill sont bien évidemment fort louables et défendables, mais je crois que, dans la politique nationale actuelle des transports, toutes les barrières nécessaires sont données à la Commission canadienne des transports pour justement tenir compte des préoccupations telles qu'énoncées par l'honorable député de Compton (M. Tessier). Lui-même, lorsqu'il nous a fait plus tôt son excellent discours, il a pu profiter justement de ces règlements de la Commission canadienne des transports, puisque le printemps dernier, lorsqu'il comparaisait devant cette Commission pour défendre son point de vue à l'effet que les services-passagers de sa région devaient être prolongés, il a eu gain de cause devant la Commission canadienne des transports.

Monsieur le président, même si j'ai beaucoup de sympathie pour ce projet de loi, étant donné une région comme la mienne qui est également très éloignée des métropoles canadiennes et qui, malheureusement, s'est vu enlever son seul service de train-passagers entre Québec et la Malbaie, même si j'ai beaucoup de sympathie pour le projet de loi, il reste, monsieur le président, qu'on ne peut faire de reproche au ministre ou à qui que ce soit d'essayer d'apporter un peu d'ordre dans notre politique nationale.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

[M. Peters.]

● (2002)

[Traduction]

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA LOI DE 1978 SUR LE SERVICE POSTAL

MESURE TENDANT À POURVOIR À LA POURSUITE NORMALE DES OPÉRATIONS DE LA POSTE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Munro (Hamilton-Est): Que le bill C-45, tendant à pourvoir à la poursuite du service postal normal, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. A 5 heures, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) avait la parole. Il lui reste 29 minutes.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez qu'à 5 heures, je disais qu'il y a eu une évolution encourageante au sein du Syndicat des postiers du Canada, c'est-à-dire que les membres responsables de ce syndicat croient de plus en plus qu'il faut mettre un terme aux affrontements et à la polarisation pour éviter de mettre en péril l'existence même du ministère des Postes. Cela ne s'est pas produit du jour au lendemain. En fait, je suis sûr que les députés—ceux qui ont suivi de près les conflits postaux—se rappelleront que cette attitude a commencé à se manifester lors de la crise qui devait entraîner la grève de 42 jours en 1975.

Je voudrais citer de nouveau l'article de Mark Nichols qui est paru dans le *Maclean's*, de juillet, article dans lequel il décrit l'incident suivant:

Il semblait parfois que la ligne dure que la direction du Syndicat des postiers du Canada avait adoptée dépassait de loin les sentiments de ses membres. Vers la fin de la grève tumultueuse de 1975, déclare Bryce Mackasey qui était alors ministre des Postes, j'avais de plus en plus la très nette impression que la majorité des travailleurs s'estimait satisfaite des offres d'Ottawa et j'étais également convaincu que la direction refusait d'emboîter le pas. Si la grève s'était poursuivie quelques jours de plus», continue Mackasey, «les travailleurs auraient commencé à retourner au travail et les chefs syndicaux auraient effectivement perdu leur emprise. Plutôt que de laisser cela se produire—car je ne suis pas vindicatif» comme il dit—Mackasey a fait quelques concessions mineures pour permettre à la direction de sauver la face et la grève a pris fin.

C'était bien là mon impression à l'époque. Le chiffre d'affaires baissait de façon critique, même en ce temps-là, il y a deux ans. Et les déficits ne cessent de monter en flèche depuis lors. Avec l'avènement des services de courrier privés, y compris les efforts du United Postal Service des États-Unis pour s'introduire sur le marché canadien, sans compter la technologie électronique des communications disponible aujourd'hui, les postiers ont été forcés de réviser leur attitude agressive. Je l'ai déjà dit, des membres en vue du SPC se sont exprimés publiquement et n'ont pas cessé de le faire depuis en termes encore plus vigoureux mais je dirais, sans crainte d'être contredit, je crois, que les chefs qui, comme Joe Davidson, déclarent que le public peut aller au diable, ne traduisent plus le sentiment de la grande majorité des membres du Syndicat des